# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de St-Herménégilde

M S no de résolution ou annotation

Province de Québec

Municipalité de St-Herménégilde

Procès-verbal de la session spéciale du conseil municipal de St-Herménégilde, tenue au Centre communautaire, au 776, rue principale, le 15 décembre 2015, à 19h30 heures, présidée par le Maire Gérard Duteau, à laquelle assistaient les conseillers:

M. Réal Crête
M. Mario St-Pierre
M. Robin Cotnoir
Mme Sylvie Fauteux
Mme Jeanne Dubois

Et la secrétaire-trésorière Nathalie Isabelle.

#### **2015-12-15-01: ADOPTION DU BUDGET 2016**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et RÉSOLU à l'unanimité;

QUE le budget 2016 soit au montant de 1 455 893 \$;

QUE le <u>plan triennal 2016-2018</u> soit adopté tel que présenté par la secrétaire-trésorière.

Adopté.

#### **2015-12-15-02: IMPOSITION TAXES 2016**

BUDGET 2016				
CONSIDÉRANT QUE les dépenses prévues s'établissent comme suit :				
	2016			
Administration générale	267 357			
Sécurité publique	149 321			
Transport	551 016			
Hygiène du milieu	209 051			
Urbanisme et mise en valeur du Territoire	120 546			
Santé et bien-être	4 400			
Loisirs et Culture	104 648			
Frais de financement	6 954			
Sous total:	1 413 293			
Amortissements	-177 263			
Affectations	256 590			
Réserve	10 000			
Total des dépenses	1 502 620			
Appropriation du surplus non affecté	-65 573			
Appropriation du surplus réservé				
Remboursement capital et fonds de roulement	40 846			
Emprunt Fonds roulement	-22 000			

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de St-Herménégilde

<u>M</u> _			
S			
no	de	résol	ution

Grand total des dépenses	1 455 893				
CONSIDÉRANT QUE les revenus prévus s'établissent comme suit :					
	2016				
Recettes Taxe sur valeur fonc.	933 958				
Recettes Taxe sur autre base	183 844				
Paiements tenant lieu de taxes	1 204				
Transferts conditionnels	312 009				
Services rendus	9 878				
Imposition de droits	8 000				
Intérêts	7 000				
Total des revenus	1 455 893				

CONSIDÉRANT QUE pour obtenir un budget équilibré, les recettes sur la valeur foncière s'élève à 933 958.00\$. Une taxe foncière générale de 0.81 \$ du 100.00\$ d'évaluation imposable doit être imposée et prélevée sur une richesse foncière de 115 303 400 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité qu'une taxe foncière générale de 0.81\$ du cent dollars d'évaluation soit imposée et prélevée sur tous les biens imposables de la Municipalité.

Adopté.

### **2015-12-15-03: LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le conseiller Mario St-Pierre propose	e la levée de l'assemblée à 20h.
--	----------------------------------

Adopté.		
Secrétaire-trésorière	_	
Maire		

Je, Gérard Duteau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.